

## Communiqué de presse

### La signature à l'unanimité de la révision des classifications dans la branche de fabrication mécanique du verre

Réunies en séance de relecture et de signature le 20 juillet 2017, la FCSIV, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, la CGT-FO, et l'UNSA ont signé à l'unanimité un avenant portant révision de l'accord n°1 du 24 avril 1975 et l'annexe classification.

La signature de cet avenant de révision marque une étape importante, après trois ans de travaux entre la FCSIV et les organisations syndicales, où la volonté forte de chacune des parties a rendu possible la conclusion de l'accord. Pour parvenir à l'objectif principal recherché de mettre à jour les classifications sans dénaturer la structure de la grille de classifications existante, les parties ont réécrit l'ensemble des métiers repères en raison de l'évolution des métiers et des filières.

**Cet accord intègre en particulier la reconnaissance de la polyvalence/polycompétence, stratégique pour l'industrie verrière, son attractivité et sa compétitivité.**

Jacques Bordat, président de la Fédération des Industries du Verre déclare : « Il s'agit d'un accord majeur, fruit de négociations paritaires riches et constructives. Cet accord met en perspective une grille unique de classifications, permettant à chacun d'évoluer selon ses qualifications et ses compétences. Il vise à prendre en compte les transformations des métiers pour une industrie verrière porteuse d'avenir, et d'évolutions professionnelles pour toutes et tous ».

#### ***A propos de la Fédération des Industries du Verre***

*La Fédération des Industries du Verre représentait 17 600 salariés, 3,8 milliards € de chiffre d'affaires et 4,6 millions de tonnes de verre fabriqué en 2015. Elle rassemble 3 chambres syndicales : Verre plat (principalement destiné au secteur du bâtiment et de l'automobile), Verre creux (emballage alimentaire, flaconnage : pharmacie, parfumerie et cosmétique et art de la table) et Verre technique (fibres, isolation, vitrocéramique, optique...)*

Information presse : juillet 2017

Relations presse : Alexandra Georges - 01 42 65 96 66 – alexandra.georges@fedeverre.fr

[www.fedeverre.fr](http://www.fedeverre.fr)